

Réingénierie du Diplôme d'État de Technicien de Laboratoire Médical

Françoise DEMOULIN

*Directrice de l'Institut de Formation de Technicien
de Laboratoire Médical : IFTLM d'Amiens)*

Cadre réglementaire

- ▶ Cadre européen des accords de Bologne : harmonisation des diplômes du secteur sanitaire et intégration dans le système Licence Master Doctorat (LMD)
- ▶ L'Ordonnance 2010-49 relative à la biologie médicale
- ▶ L'exercice professionnel du Technicien de Laboratoire Médical (TLM) est réglementé par les articles L4352-1, L4352-2 et L 4352-3 du Code de la Santé Publique

Modélisation du DETLM

(préconisation DGOS)

- ▶ Élaboration des référentiels métier
 - Activités et compétences du TLM
- ▶ Élaboration du référentiel de certification
 - A partir du référentiel de compétences, définition des modalités d'évaluation et de validation du diplôme
- ▶ Élaboration du référentiel de formation
 - Unités d'Enseignement, 6 semestres, VAE?
 - Partenariats avec l'Université

Réingénierie du DETLM

(octobre 2011)

- ▶ Le référentiel d'activités du TLM est finalisé
- ▶ Le référentiel de compétences est pratiquement finalisé
- ▶ Les référentiels de formation et de certification : à construits entre novembre 2011 et juin 2012
- ▶ Le référentiel de formation devra être mis en œuvre à la rentrée de septembre 2012? 2013? dans les IFTLM.

Les autres diplômes (1)

- ▶ L'article L4352-2 du CSP précise que pour « *exercer la profession de TLM et en porter le titre, il faut être titulaire du DETLM ou d'un titre de formation dont le programme d'enseignement théorique et clinique est équivalent à celui du DETLM et qui figure sur une liste arrêtée par les ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur* ».

Les autres diplômes (2)

- ▶ Les travaux de réingénierie concernent donc le DETLM, préparé en 3 ans dans les IFTLM depuis 1996,
- ▶ mais aussi les autres diplômes permettant actuellement l'exercice du métier de Technicien de Laboratoire en Analyses Biomédicales et préparés en 2 ans qui devront compléter leur formation
- ▶ Ce sont notamment le DUT-AB et le BTS-AB délivrés respectivement par le ministère de l'Enseignement Supérieur et celui de l'Éducation Nationale.

Les autres diplômes (3)

- ▶ Limiter le nombre de diplômes permettant l'exercice de la profession en laboratoire médical (*actuellement 10 diplômes – 4 ministères*)
- ▶ Constituer la liste arrêtée par les ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur :

DETLM, BTS+, DUT+?

Un enjeu majeur pour la profession de TLM

- ▶ Capitalisation de 180 ECTS (Européens Crédits Transfert Système) nécessaires à l'obtention du grade Licence du système LMD
- ▶ Harmonisation avec la formation des autres auxiliaires médicaux du Code de la Santé Publique.

Groupe de production :

*animé par 1 chargée de mission DGOS,
1 animatrice société conseil*

- ▶ Représentants des syndicats de médecins et pharmaciens biologistes et de techniciens de laboratoire
- ▶ Représentants des associations professionnelles techniciens et biologistes
- ▶ Représentants de l'EFS
- ▶ Représentants de l'Ordre National Pharmacien
- ▶ Directeurs de centres de formation de TLM
- ▶ Médecins de la Société Française de Pathologie
- ▶ Représentants Éducation Nationale



Le référentiel d'activités du TLM

journée ANTAB

21 octobre 2011

Référentiel d'activités du TLM

préambule article L4352-1 du CSP

- ▶ *Le TLM participe à la réalisation technique d'un examen de biologie médicale ou d'un examen d'anatomie et de cytologie pathologiques, sous la responsabilité d'un biologiste médical ou d'un médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologiques.*
- ▶ *Le TLM réalise des prélèvements dans les conditions déterminées par décret en Conseil d'État.*
- ▶ *Le TLM participe, dans son champ de compétence, à des missions de santé publique. Il participe également à la permanence de l'offre de biologie médicale définie sur le territoire de santé infrarégional. Il peut être appelé à participer à des missions d'enseignement et de recherche, ainsi qu'aux programmes d'éducation thérapeutique du patient.*

Référentiel d'activités du TLM

4 domaines d'activités:

- ▶ Le domaine de la biologie médicale, qui recouvre les sous-domaines suivants :
 - Biochimie
 - Hématologie
 - Immunologie
 - Microbiologie
 - Génétique
 - Assistance médicale à la procréation (AMP)
- ▶ Le domaine des thérapies cellulaires et géniques et des biobanques
- ▶ Le domaine de l'anatomie et de la cytologie pathologique
- ▶ Le domaine de la transfusion sanguine

Référentiel d'activités du TLM

*3 phases de l'examen de biologie médicale
article L 6211-2 CSP*

▶ La phase pré-analytique,

- *qui comprend le prélèvement d'un échantillon biologique sur un être humain, le recueil des éléments cliniques pertinents, la préparation, le transport et la conservation de l'échantillon biologique jusqu'à l'endroit où il est analysé ;*

▶ La phase analytique,

- *qui est le processus technique permettant l'obtention d'un résultat d'analyse biologique ;*

▶ La phase post-analytique,

- *qui comprend la validation, l'interprétation contextuelle du résultat ainsi que la communication appropriée du résultat au prescripteur et, dans les conditions fixées à [l'article L. 1111-2](#), au patient, dans un délai compatible avec l'état de l'art.*

Référentiel d'activités du TLM

définition du métier de TLM par le groupe de production

- ▶ Le technicien de laboratoire médical met en œuvre les technologies nécessaires à l'obtention des résultats des examens de biologie médicale à visée de prévention, de dépistage, de diagnostic et de suivi thérapeutique sous la responsabilité du biologiste médical.
- ▶ Il contribue à la réalisation des examens d'anatomie et cytologie pathologiques sous la responsabilité du médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologiques.
- ▶ Il réalise des prélèvements sanguins, veineux et capillaires.

Référentiel d'activités du TLM

9 activités : 4 activités cœur de métier

- 1-) Réalisation de prélèvements en vue d'examen de biologie médicale et dans le cadre du don de sang
- 2-) Réception et traitement des échantillons de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologiques, des produits à visée thérapeutique et des documents associés
- 3-) Réalisation des analyses de biologie médicale et des techniques d'anatomie et cytologie pathologiques
- 4-) Préparation, qualification, distribution et délivrance des produits sanguins labiles et des produits à visée thérapeutique

Référentiel d'activités du TLM

9 activités : 5 activités transversales ?

5-) Recueil, traitement et transmission des informations

6-) Organisation des activités et gestion des ressources

7-) Mise en œuvre des mesures liées à la qualité et à la prévention des risques

8-) Veille professionnelle, études et recherche

9-) Formation et information des professionnels et des futurs professionnels

Référentiel d'activités du TLM

activité 3 semi détaillée :

Réalisation des analyses de biologie médicale et des techniques d'anatomie et cytologie pathologiques :

- ▶ Vérification des données nécessaires à la réalisation
- ▶ Préparation des matériels et produits nécessaires à la réalisation
- ▶ Réalisation des analyses ou des techniques par des méthodes automatisées, semi-automatisées ou manuelles
- ▶ Traitement des résultats d'analyse

Référentiel d'activités du TLM

activité détaillée 3

- ▶ **Vérification des données nécessaires à la réalisation**
 - Vérification de la concordance entre les échantillons et les analyses ou techniques à réaliser
 - Vérification des réactifs, Vérification des contrôles de qualité
- ▶ **Préparation des matériels et produits nécessaires à la réalisation**
 - Préparation et mise en route des appareillages
 - Préparation des réactifs et des contrôles de qualité
 - Calibration, vérification et étalonnage des appareillages
- ▶ **Réalisation des analyses ou des techniques par des méthodes automatisées, semi-automatisées ou manuelles :**
 - A titre d'exemple (par ordre alphabétique) :
 - Pilotage de l'automate
 - Vérification du processus analytique par l'utilisation des échantillons de contrôle
 - Vérification de la réalisation de l'ensemble des analyses (gestion des dossiers « en cours »)
- ▶ **Traitement des résultats d'analyse**
 - Recueil et traitement des données
 - Validation technique
 - Vérification de la vraisemblance des résultats, identification et confirmation des résultats anormaux
 - Saisie des résultats dans les systèmes informatisés du laboratoire
 - Transmission des résultats, au biologiste médical, pour validation
 - Réalisation d'analyses complémentaires à la demande du biologiste médical

Référentiel d'activités du TLM

activité 4 semi détaillée :

Préparation, qualification, distribution et délivrance des produits sanguins labiles et des produits à visée thérapeutique :

- ▶ Préparation et qualification des produits sanguins labiles
- ▶ Distribution et délivrance des produits sanguins labiles
- ▶ Gestion des dépôts de sang et des stocks de produits sanguins labiles
- ▶ Préparation et qualification des produits à visée thérapeutique

Le référentiel de compétences du TLM

journée ANTAB

21 octobre 2011

Référentiel de compétences du TLM

- ▶ *Le référentiel de compétences n'a pas vocation à déterminer les responsabilités des professionnels*
- ▶ *Les compétences sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels*
- ▶ *Chaque professionnel peut développer tout au long de son expérience d'autres compétences, les travaux d'élaboration du référentiel de compétences doivent être centrés sur celles exigibles pour obtenir le diplôme*

Référentiel de compétences du TLM : *9 compétences*

1. Analyser les informations nécessaires à la réalisation du prélèvement et de l'examen et organiser son activité
2. Mettre en œuvre les techniques de prélèvement et de traitement des échantillons
3. Mettre en œuvre les techniques automatisées, semi-automatisées et manuelles appliquées à la biologie médicale, à l'anatomie et cytologie pathologiques et aux biothérapies
4. Analyser et traiter les résultats des examens de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologique et de biothérapie
5. Gérer les équipements, matériels, consommables, réactifs et les stocks de produits et d'échantillons biologiques

Référentiel de compétences du TLM

6. Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des prestations des laboratoires médicaux Analyser la qualité et mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue
7. Exploiter des données scientifiques et professionnelles pour évaluer et améliorer sa pratique professionnelle
8. Accompagner la personne lors du prélèvement, communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
9. Informer et former

Référentiel de compétences du TLM

Compétence détaillée 4

Analyser et traiter les résultats des examens de biologie médicale et des techniques d'anatomie et cytologie pathologique et de biothérapie

- ▶ Evaluer la qualité de la technique réalisée
- ▶ Apprécier la cohérence des résultats d'analyse
- ▶ Identifier et signaler les résultats d'analyse anormaux, préoccupants, critiques mettant en jeu le pronostic vital, ou dépassant les seuils d'alertes définis dans les documents qualités
- ▶ Analyser les résultats d'analyse au regard de l'ensemble des données et alerter le biologiste médical lorsque les seuils décisionnels sont atteints
- ▶ Exprimer, présenter des résultats d'analyse et renseigner le dossier de biologie médicale
- ▶ Utiliser le système d'information du laboratoire, les logiciels d'exploitation de données et les bases de données

Référentiel de compétences du TLM

Compétence 4

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
1 – Pertinence de l'expression des résultats pour validation	<ul style="list-style-type: none">- Les résultats sont exprimés correctement d'un point de vue qualitatif et / ou quantitatif- Les valeurs de référence sont indiquées
2 – Pertinence de l'analyse des résultats	<ul style="list-style-type: none">- Les résultats sont analysés au regard de l'ensemble des données- Tout résultat anormal, préoccupant, critique, mettant en jeu le pronostic vital, ou dépassant les seuils d'alertes définis dans les documents qualités est identifié- Le seuil décisionnel et la nécessité d'alerter le biologiste sont identifiés et expliqués
3 – Conformité de l'enregistrement des données dans les logiciels d'exploitation de données	<ul style="list-style-type: none">- Les différentes étapes à réaliser avec le système de gestion sont identifiées et mises en œuvre- Les règles d'identité numérique et de traçabilité sont appliquées- Toutes les données nécessaires sont enregistrées



**Je vous remercie pour votre
attention**

journée ANTAB

21 octobre 2011